



REGLEMENT SPORTIF

CHALLENGE DE FRANCE DE BASEBALL 2016



REGLEMENT SPORTIF DU CHALLENGE DE FRANCE

Le Challenge de France se déroule sous la responsabilité technique de la commission nationale sportive baseball

Article 1 – Des objectifs

Le Challenge de France permet :

- aux équipes de club de s'affronter sous forme de tournoi pour une place en « Coupe d'Europe »,
- de promouvoir le baseball français avec les huit meilleures équipes de Division 1.
- à la Fédération de présenter un événement annuel de qualité.

Article 2 - Des participants

- 2.1 Les équipes évoluant dans le championnat de France de Division 1.
- 2.2 Si une équipe ne participe pas au Challenge, elle ne sera pas remplacée.

Article 3 – Du titre et droits sportifs

- 3.1 Le vainqueur du tournoi est champion du Challenge de France.
- 3.2 La C.N.S.B enregistrera le classement et le titre de vainqueur au vu du rapport des commissaires technique du Challenge.
- 3.3.1 La C.N.S.B, par délégation de la fédération, attribue au vainqueur du Challenge de France une qualification pour une Coupe d'Europe.
- 3.3.2 Lorsque la France a 2 places en European Cup A, le vainqueur du Challenge de France est qualifié pour cette compétition en 2^{ème} place derrière le champion de Division 1.
- 3.3.3 Lorsque la France a 2 places en Qualifier for European Cup A, le vainqueur du Challenge de France est qualifié pour cette compétition en 2^{ème} place derrière le champion de Division 1.
- 3.3.4 Lorsque la France n'a qu'une place en European Cup A, le champion du Challenge de France sera qualifié pour le Qualifier for European Cup.
- 3.4 Lorsque le vainqueur du Challenge de France est également le champion de Division 1, la seconde qualification en European Cup A sera attribuée au finaliste de Division 1.
- 3.5 Pour les situations non prévues, le comité directeur fédéral statuera après avis de la commission nationale sportive baseball.

Article 4 - De la formule sportive

- 4.1 La commission nationale sportive baseball détermine tous les ans la formule sportive qui est adoptée par le comité directeur.
- 4.2 Le programme des rencontres s'étale sur 4 jours.

Article 5 - Du calendrier

- 5.1 La C.N.S.B établit le calendrier provisoire en concertation avec l'organisateur en y apportant le cas échéant des corrections. L'organisateur fera ses propositions par écrit.
- 5.2 La C.N.S.B communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés, ainsi qu'à la commission fédérale de la communication.

Article 6 - Des rencontres

- 6.1 Le Challenge de France se joue selon les dispositions des règlements généraux des épreuves sportives (R.G.E.S) baseball et des règles officielles de jeu publiées par la fédération.
- 6.2.1 Les équipes les mieux classées de la saison finale de la Division 1 de l'année précédente sont les équipes recevant des rencontres 1 – 2 – 3 – 4.
- 6.2.2 Les places de 3^{ème} – 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} sont déterminées par le classement de la saison régulière de l'année précédente.
- 6.2.3 Les équipes recevant des rencontres 6 sont celles n'ayant précédemment subi aucune défaite.
- 6.2.4 Pour les rencontres 5 et de la finale, l'équipe recevant sera tirée au sort par le commissaire technique.
- 6.3 Les rencontres se déroulent en 9 manches.
- 6.4.1 La rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins 10 points d'écart à partir de la 7^{ème} manche complète.
- 6.4.2 La rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins 15 points d'écart à partir de la 5^{ème} manche complète.
- 6.5 Lorsqu'à la fin des 9 manches, le score de la rencontre est à égalité, la règle du Tie Break définie aux articles 17.17.01 et suivants des RGES Baseball sera appliquée.
- 6.6 Les balles sont les balles officielles de la Fédération et fournies par la celle-ci.
- 6.7 Les lanceurs étrangers ne pourront lancer que 9 manches au total sur les 2 ou 3 premières rencontres du challenge et 6 manches sur toutes les rencontres des phases finales et de classement.
- 6.8.1 Pour les lanceurs de 18 ans et moins participant à la compétition :

Règle de lancers par journée (et non par rencontre)

- Interdiction de dépasser 100 lancers par journée.
- Interdiction d'être sur le monticule plus d'une fois par journée.

1-45 lancers :

Pas de repos mais une obligation de faire au maximum 45 lancers le lendemain.

46-70 lancers :

2 journées complètes de repos (interdiction de présence sur le terrain, à l'exception de DH).

71-100 lancers :

3 journées complètes de repos (interdiction de présence sur le terrain, à l'exception de DH).

- 6.8.2 Pour les lanceurs de 19 ans et plus de nationalité française participant à la compétition :

Règle de lancers par journée (et non par rencontre)

- Interdiction de dépasser 100 lancers par journée.
- Interdiction d'être sur le monticule plus d'une fois par journée.

1-45 lancers :

Pas de repos mais une obligation de faire au maximum 45 lancers le lendemain.

46-70 lancers :

1 journée de repos.

Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et de receveur.

71-100 lanceurs :

2 journée de repos.

Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et de receveur.

- 6.8.3 Même lorsque le nombre de lanceurs prévus par ce règlement est en passe d'être atteint ou dépassé par un lanceur, ce dernier doit néanmoins terminer la présence à la batte du frappeur.
- 6.8.4 Les dispositions des articles 6.7, 6.8.1 et 6.8.2 du présent règlement concernant la règle des lanceurs, pour les lanceurs 19 ans et plus, et 18 ans et moins, seront mises en œuvre par le play by play officiel de la Fédération aux fins de comptabilisation des lanceurs pour les rencontres du Challenge de France.
- 6.8.5 En cas de non respect des dispositions des articles 6.7, 6.8.1 et 6.8.2, une défaite par pénalité sera prononcée par les commissaires techniques.
- 6.9 Les batteries de joueurs non sélectionnables en équipe de France de baseball sont interdites.
- 6.10 Les battes doivent correspondre aux battes officielles votées par le comité directeur fédéral.
- 6.11 Au minimum cinq joueurs sélectionnables en équipe de France de baseball doivent figurer « en jeu » sur la feuille de score pendant toute la durée de chaque rencontre.

Article 7 – Des uniformes

- 7.1 Les équipes doivent disposer de deux jeux d'uniformes : l'un foncé, l'autre clair.
- 7.2.1 Les joueurs ne doivent pas changer de numéros d'uniforme indiqués sur le roster définitif remis lors de la réunion technique précédant la compétition.
- 7.2.2 Chaque infraction à la disposition qui précède est sanctionnée par une pénalité financière de 160 euros par rencontre, à l'encontre de l'équipe dont un ou plusieurs joueurs ont changé de numéro au cours du Challenge de France.
- 7.2.3 Néanmoins en cas de force majeure, et à la condition que le manager de l'équipe en informe préalablement le ou les commissaire(s) technique(s) avant le début de la rencontre, il ne sera pas fait application des dispositions de l'article 7.2.2.

Article 8 – De l'occupation des terrains

- 8.1.1 L'équipe recevant occupe l'abri des joueurs de troisième base.
- 8.1.2 Lorsque le club organisateur joue à domicile, il occupe l'abri des joueurs qu'il occupe habituellement.
- 8.1.3 Lorsqu'une équipe joue deux rencontres de suite, elle ne change pas d'abri de joueurs.
- 8.2.1 L'équipe recevant se présente sur le terrain deux heures dix minutes avant le début d'une rencontre :
- 40 minutes de « batting » à l'équipe recevant,
 - 40 minutes de « batting » à l'équipe reçue,
 - 10 minutes « d'infield-outfield » à l'équipe recevant,
 - 10 minutes « d'infield-outfield » à l'équipe reçue,
 - 10 minutes de remise en état du terrain,
 - 10 minutes pour le protocole.
- 8.2.2 La réunion à la plaque de marbre entre arbitres et coachs est tenue cinq minutes avant le début de la rencontre.
- 8.2.3 Pour les rencontres suivantes, les terrains d'entraînement et/ou batting cage sont à la disposition des clubs pour effectuer leur « batting ».

- 8.2.4 Le ou les commissaire(s) technique(s) de la rencontre partageront le temps restant entre les équipes pour l'entraînement « d'infield- outfield », 10 minutes pour l'équipe d'entretien pour refaire le terrain et les lignes et 10 minutes pour le protocole.

Article 9 - Des arbitres

- 9.1 Les arbitres du Challenge de France sont nommés par la commission nationale arbitrage baseball de la fédération.
- 9.2 Les arbitres sont désignés pour les rencontres de la compétition par le ou les commissaire(s) technique(s) après avis du superviseur des arbitres.

Article 10 - Des scoreurs et statisticiens

- 10.1 Les scoreurs et statisticiens du Challenge de France sont nommés par la commission fédérale scorage – statistiques de la fédération.
- 10.2 Les scoreurs sont désignés pour les rencontres de la compétition par le ou les commissaire(s) technique(s).

Article 11 – Des documents officiels

- 11.1 Les rosters, les line-up et les feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels.
- 11.2 La feuille de match utilisée est la feuille de match de la commission nationale sportive baseball annexée au présent règlement.
- 11.3 Les line-up doivent être déposés une heure avant le début de la rencontre auprès du ou des commissaire(s) technique(s) et des scoreurs sous peine d'une pénalité financière de 150 €.

Article 12 - Des commissaires techniques

- 12.1 Les commissaires techniques sont nommés par la commission nationale sportive baseball.
- 12.2.1 Les commissaires techniques veillent au bon déroulement de la compétition et aux respects de l'application des dispositions des RGES baseball et du présent règlement.
- 12.2.2 Ils contrôlent l'éligibilité et les justificatifs d'identité des joueurs.
- 12.2.3 Ils contrôlent le respect des obligations de l'organisateur.
- 12.3.1 Les commissaires techniques s'assurent de la régularité des rencontres.
- 12.3.2 Ils déterminent les règles spécifiques de terrain et les communiquent lors de la réunion technique à tous les intervenants de la compétition.
- 12.3.3 Ils veillent au respect des règles d'accélération du jeu.
- 12.3.4 Ils désignent les arbitres et les scoreurs.
- 12.3.5 Ils statuent sur les protêts déposés pendant une rencontre et veillent au respect de la procédure.
- 12.4 Les commissaires techniques adapteront le programme des rencontres en cas de pluie et de manque de luminosité.
- 12.5 Les commissaires techniques pourront décider d'appliquer les sanctions définies aux articles 6.8.5, 7.2.2, 11.3, 13.1, 13.2.2, 14.2, 15.1 et 15.2 du présent règlement.
- 12.6 Les commissaires techniques représentent la fédération lors d'un contrôle anti-dopage et fournissent les documents nécessaires.

- 12.7 Après chaque rencontre le ou les commissaire(s) technique(s) doit faire parvenir à la C.N.S.B par courrier électronique, la feuille de match et le cas échéant, le ou les comptes-rendus d'expulsion rédigé par l'arbitre de cette rencontre. C.N.S.B adresse mail
- 12.8 Les commissaires techniques veillent à la diffusion générale des informations de la compétition par l'intermédiaire du cahier journalier du site de la compétition

Article 13 – De la réunion de la commission technique

- 13.1 Les clubs participants au Challenge de France doivent participer à la réunion technique. En cas d'absence, le club sera sanctionné par une pénalité financière de 200 euros.
- 13.2.1 Les clubs participants au Challenge de France doivent fournir, à la CNSB, un roster provisoire de 30 noms maximum, 30 jours avant le début de la compétition.
- 13.2.2 Tout club n'ayant pas fourni son roster provisoire 30 jours avant la date d'ouverture de la compétition, se verra infliger une pénalité financière de 300 euros.
- 13.2.3 La C.N.S.B communique ces rosters provisoires aux clubs participants au moins trois semaines avant le début de la compétition.
- 13.3.1 Une réunion technique réunissant les officiels de l'arbitrage, du scoring, de l'organisateur et des équipes participantes sera programmée avant le début de la compétition par le ou les commissaire(s) technique(s).
- 13.3.2 Lors de cette réunion, les commissaires techniques s'assurent de l'éligibilité des joueurs telle que définie à l'article 14.
- 13.3 Un joueur ne figurant pas sur le roster provisoire des 30 noms (13.2), ne pourra pas participer au Challenge de France.

Article 14 – De l'éligibilité des Joueurs et des Equipes

- 14.1.1 Lors de la réunion technique précitée, les délégués des équipes présenteront les documents officiels suivants :
- 14.1.2 Le roster définitif de 12 joueurs minimum et 22 joueurs maximum correctement remplis.
- 14.1.3 Le cas échéant, les pièces d'identités ou les passeports.
- 14.2 Le refus de présenter les documents officiels correctement remplis sera considéré comme non conforme au présent règlement et entraînera une pénalité financière de 300 euros à l'encontre du club fautif.
- 14.3 Les documents et rosters définitifs dûment vérifiés et signés par les commissaires techniques deviennent les rosters officiels des équipes participantes et aucun changement ne sera admis.
- 14.4 Seuls les joueurs figurant sur les rosters officiels sont considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition. Séparément du line up initial, tous les joueurs sur la liste officielle seront considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition.
- 14.5 Les rosters officiels des équipes sont photocopiés par l'organisateur et distribués aux commissaires techniques, à la commission fédérale médicale, à la direction technique nationale, aux équipes, aux arbitres, aux scoreurs, et aux médias avant le début de la première rencontre de la compétition.

Article 15 - De la discipline

- 15.1 Un 2^{ème} avertissement pendant la compétition sur le même joueur sera sanctionné d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition.
- 15.2 Une expulsion d'un joueur pendant la compétition sera sanctionnée d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition.
- 15.3 Les commissaires techniques et/ou les arbitres se réservent le droit de faire un rapport qui pourra être transmis à la commission fédérale de discipline.
- 15.4 Les expulsions et avertissements délivrés pendant le Challenge de France ne figureront pas dans le décompte annuel que tient la C.N.S.B, notamment pour les amendes.



**Commission Technique
Feuille de Match**

Compétition:				N° du match:			
Home team:				Visiteur:			
Lieu:				Date:		Horaire:	
Home Plate Umpire:		Scoreur:		Scoreur:		Scoreur:	
1 st . Base Umpire:		Scoreur:		Scoreur:		Scoreur:	
2 nd . Base Umpire:		Commissaire technique:		Commissaire technique:		Commissaire technique:	
3 rd . Base Umpire:		Commissaire technique:		Commissaire technique:		Commissaire technique:	

Score															
EQUIPES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total	H	E

La pratique d'avant-match a-t-elle été effectuée correctement?	Oui / Non		
Les line-up ont-ils été remis 30 minutes avant le début du jeu ?	Oui/Non		
Avez-vous eu les line-up à temps sans besoin de personne requise pour les obtenir?	Oui / Non		
Le terrain de jeu est-il tracé correctement ?	Oui / Non		
Le tableau de marque a-t-il fonctionné correctement ?	Oui / Non		
Y-a-t-il des ramasseurs de bates ?	Oui / Non		
Début du match: <input type="text"/>	Fin du match: <input type="text"/>	Temps: <input type="text"/>	Assistance: <input type="text"/>

Remarque:

ANNEXE 2

Règle de la manche supplémentaire ou Extra Inning dite règle du Tie Break

Lorsqu'à l'issue du nombre de manches réglementaires le score est à égalité, la procédure suivante sera appliquée pour les manches supplémentaires :

Chaque équipe débute la première manche supplémentaire et toutes les autres manches supplémentaires éventuelles avec un joueur en 1^{ère} base et un autre joueur en 2^{ème} base et aucun retrait sur le tableau selon les RGES Baseball.

Aucune réentrée de joueur n'est permise durant les manches supplémentaire.



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE BASEBALL

Email : communication@ffbsc.org / Fax : 01 44 68 96 00

JM Meurant tel 06 09 26 45 81

Jm.meurant@sfr.fr

Fédération : 41, rue de Fécamp 75012 Paris

Document à faire
parvenir à la Fédération
Commission Sportive
du Challenge de France
30 jours avant le début
de la compétition

Challenge de France 2016 Roster Provisoire (30 noms maximum)

	Nom	Prénom	Naissance	N° licence
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
268				
29				
30				

Date

Signature et tampon du club

**Fédération Française
de Baseball et Softball**



**Challenge de France
2016**

Challenge de France Roster définitif (22 joueurs maximum)

Equipe :

	Nom	Prénom	E / M 18U *	Date de naissance	N° licence.	Nationalité	N° uniforme		Position.
							Home	Visit.	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									

Coaches - Manager - Techniciens:

	Nom	Prénom	Nationalité	N° Uniforme		Fonction
				Home	Visit	
1						
2						
3						
4						
5						

Couleur de l'uniforme:

Home Team :

Visiteur :

Date:

(Signature et tampon du Club)

* E : Etranger - M : Muté - 18U : 18 ans et moins